

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Agglo mobilisée pour les usagers des bus

Depuis janvier 2024, *Francilitté Seine et Oise* gère le réseau de bus de Cergy-Pontoise, Achères et Conflans Sainte-Honorine. Malgré le renforcement de l'offre de transport en septembre, la rentrée a été marquée par des dysfonctionnements. Face aux nombreuses difficultés des usagers, l'Agglomération reste pleinement mobilisée pour défendre leurs intérêts.

Le 2 septembre, *Francilitté Seine et Oise* et *Île-de-France Mobilité* ont mis en place l'harmonisation de la numérotation des lignes prévue à l'échelle régionale et un renforcement de l'offre de transport. Cependant, si ces modifications ont fait l'objet d'une communication en amont, la rentrée a été surtout marquée par des dysfonctionnements majeurs, entraînant des difficultés pour de nombreux usagers. L'Agglomération, bien qu'elle ne soit pas l'autorité organisatrice, reste fortement mobilisée pour soutenir les habitants et s'assurer que leurs besoins soient pris en compte.

L'Agglo en action aux côtés des usagers

Face aux perturbations, avec un taux d'offre non réalisée supérieur à 5%, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a immédiatement alerté *Île-de-France Mobilités* (IDFM) et *Francilitté Seine et Oise* des difficultés rencontrées par les usagers. L'Agglo a relayé leurs réclamations afin que des mesures correctives soient mises en place rapidement. Sur la question de la ponctualité et du respect de l'offre bus prévue, *Francilitté Seine et Oise* s'est engagée à réduire les retards et rétablir les passages de bus prévus afin de revenir au niveau d'offre exigée fin septembre et un retour à la normale début octobre.

Des dysfonctionnements conjoncturels

Francilitté Seine et Oise fait face à un absentéisme important parmi les chauffeurs qui a entraîné des retards et des suppressions de bus. Cet absentéisme n'a pas pu être compensé par le recrutement d'intérimaires, mobilisés massivement pendant la période estivale pour les Jeux Olympiques et Paralympiques et donc en repos au mois de septembre. « **La régularité des bus est cruciale pour garantir un service de qualité. Nous veillons à ce qu'un retour à la normale soit effectif rapidement, pour le bien-être et l'organisation des Cergy-pontois** », assure Jean-Paul Jeandon, président de l'Agglomération.

Des améliorations à l'étude

À l'horizon 2025, d'autres améliorations sont en cours d'examen, comme la création d'une desserte pour le cimetière intercommunal de Cergy-Pontoise à Puiseux, nécessitant la construction d'un giratoire pour faciliter le demi-tour des bus. Un autre projet en discussion est le prolongement de la ligne 1201 (ex 45) jusqu'à Cergy-le-Haut, permettant une liaison directe de « gare à gare ».

CONTACT PRESSE

Aline Duchemin

Directrice adjointe à la Communication et à la Participation citoyenne

Tél : 06 17 43 16 14

aline.duchemin@ceryypontoise.fr

Pour tout signalement ou plainte : une plateforme dédiée

Toutes les informations sur les changements de bus et notamment les fiches horaires sont affichées aux arrêts et à bord des bus. Les usagers peuvent signaler directement tout problème ou déposer une plainte auprès d'Île-de-France Mobilités via leur plateforme en ligne : [Signalement et contact IDFM](#). Une réponse de l'opérateur sera apportée.

Pourquoi les numéros ont-ils changé ?

La renumérotation des lignes de bus a été décidée et mise en place par Île-de-France Mobilités pour améliorer la lisibilité du réseau francilien. Cette initiative vise à assurer une cohérence régionale, bénéfique pour les usagers qui se déplacent à travers toute la région, et pas seulement au sein de l'agglomération.

Le préfixe 12 (1 pour le Val-d'Oise, 2 pour Cergy-Pontoise Confluence) a été ajouté pour refléter la réorganisation du réseau. La Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise a également modifié les deux derniers chiffres des numéros pour clarifier la hiérarchisation des lignes : les lignes 1 à 10 offrent le meilleur service en termes de fréquence et d'amplitude horaire, tandis que les lignes à partir de 20 sont dites « complémentaires », avec un service légèrement moins fréquent.

Voici les correspondances anciens/nouveaux numéros

| ANCIEN NUMÉRO | | NOUVEAU NUMÉRO | ANCIEN NUMÉRO | | NOUVEAU NUMÉRO | ANCIEN NUMÉRO | | NOUVEAU NUMÉRO | ANCIEN NUMÉRO | | NOUVEAU NUMÉRO |
|---------------|---|----------------|---------------|---|----------------|---------------|---|----------------|---------------|---|----------------|
| A1 | > | 1221 | 17S | > | 1257 | 39 | > | 1239 | 48 | > | 1207 |
| A2 | > | 1222 | 29 | > | 1229 | 40 | > | 1240 | 49 | > | 1208 |
| 4 | > | 1204 | 30 | > | 1230 | 42 | > | 1202 | 55 | > | 1225 |
| 5 | > | 1205 | 33 | > | 1233 | 43 | > | 1223 | 56 | > | 1226 |
| 5S | > | 1255 | 34 | > | 1203 | 44 | > | 1224 | 57 | > | 1232 |
| 11 | > | 1231 | 35 | > | 1206 | 45 | > | 1201 | 58 | > | 1228 |
| 14 | > | 1234 | 36 | > | 1236 | 46 | > | 1235 | 59 | > | 1241 |
| 17A/17B | > | 1227 | 38 | > | 1238 | 47 | > | 1237 | 60 | > | 1242 |